

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet La Petite Faye Stabu VL et VA sur la commune principale de l'AIOT la Petite Faye 23480 LE DONZEIL.

La référence de votre dossier est A-4-0NYGGSPQ4Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2024 à 20h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42018965600010**

Raison sociale **GAEC DE LA FAYE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 LA PETITE FAYE

23480 LE DONZEIL

Signataire

Qualité : **Chef d'exploitation**

Référent

Fonction : **Chef d'exploitation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **La Petite Faye Stabu VL et VA**

Description des activités :

Le GAEC DE LA FAYE est constitué de 3 associés: Laurent GORGE, Clémentine GORGE et Alexis GORGE qui s'est installé depuis le 1 avril 2024. La surface agricole utile est de 299ha sur la commune du Donzeil. Les exploitants cultivent 30ha de culture auto-consommé par les animaux dont 14ha de céréale et 16ha de maïs ensilage. Ils conduisent 269ha de prairie pour la fauche et ou la pâture. Ils élèvent 70 vaches laitières et 100 vaches allaitantes. Le système de production est bovin laitier et bovin viande naisseur. Le projet 1 consiste à agrandir la stabulation laitière de

216m² pour loger le même nombre de vache soit 49 pour le respect du bien-être animal, Le projet 2 consiste à agrandir la stabulation des vaches allaitantes pour loger 48 vaches en aire paillée intégrale pour améliorer nos conditions de travail, réduire les astreintes, améliorer le bien être animal.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

la Petite Faye

23480 LE DONZEIL

X : 622753

Y : 6550495

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 100 u	D
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 70 u	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

lisier issue de la fosse provenant du raclage de l'aire raclage de la stabulation laitière, des eaux blanches et vertes de la salle de traite et de la laiterie et des eaux de pluies sur la zone de transfert extérieur et la fosse. fumier compact issue de la stabulation laitière et des allaitantes.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
023015326	GAEC DE LA FAYE	1 à 20
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 299		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **3150**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **3150**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **3150**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les plastiques, les ficelles, les filets et les bidon sont collectés par OCEALIA à Ahun. Les cadavres d'animaux sont ramassés par la société équarrissage SECANIM de Dun le Palestel. Les aiguilles de traitements sont collectées dans la boîte jaune et les produits vétérinaires entamés et usagés sont collectés par le GDS Farago à Guéret. Le vétérinaire est un des docteurs du cabinet de Ahun Calmes et Thomas. Certains déchets sont déposés à la déchetterie de saint Pardoux les Cards.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une borne incendie délivrant 120m³/ 2h sera installé au mois de juillet dans le hameau par la SAUR. Elle est à 110mètres. A 455m au Sud-Est le cours d'eau Plein Faye, à 124m au Sud-Ouest la mare de l'exploitation, à 587m au Sud l'étang du village Plein Faye, à 577m au Nord-Est l'étang de Les Vergettes, à 572m au Nord les étangs des loges.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)